

RÈGLEMENT 1817

RELATIF À LA SIGNALISATION ET LA CIRCULATION SUR L'AVENUE SIMONEAU ET LA RUE HOUDE

LE LUNDI, onzième jour du mois de juillet deux mille vingt-deux, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Plessisville, tenue à l'hôtel de ville de Plessisville, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Martin Nadeau, Sylvain Beaudoin, Marc Morin, Jean-Félipe Nadeau et Christine Gingras;

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Pierre Fortier.

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter la signalisation routière suite aux travaux de réhabilitation pour le prolongement de l'avenue Simoneau et de la rue Houde ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par monsieur Jean-Félipe Nadeau, conseiller, à la séance ordinaire du 6 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est édicté et ordonné comme suit, savoir :

Article 1.- *[Arrêt obligatoire]* De décréter un arrêt obligatoire sur la rue Houde à l'intersection de la l'avenue Saint-Alfred, et sur l'avenue Simoneau, à l'intersection de la rue Saint-Jean.

Article 2.- *[Circulation à sens unique]* La rue Houde, direction ouest, est décrétée chemin de circulation à sens unique.

Article 3.- *[Limite de vitesse]* De décréter une limite de vitesse de 50km/h sur l'avenue Simoneau, entre la rue Saint-Jean, et la rue Houde, et sur la rue Houde.

Article 4.- *[Stationnement avenue Simoneau]* De décréter une interdiction de stationner sur le côté sud-ouest de l'avenue Simoneau, entre les rues Saint-Jean et Houde; sous réserve des endroits prohibés (borne-fontaine, entrée privée, intersection, etc.).

Article 5.- *[Installation de la signalisation]* Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation routière appropriée, le tout comme plus amplement détaillée au plan annexé aux présentes sous la cote « Annexe A ».

Article 6.- *[Entrée en vigueur]* Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Donné à Plessisville, ce 11^e jour
du mois de juillet 2022

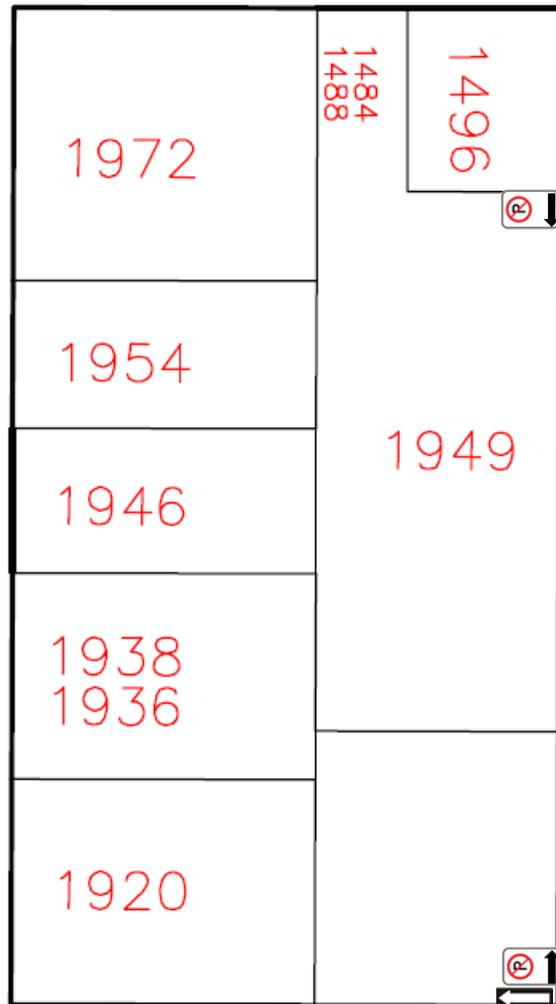
CAROLINE GRÉGORIE
Greffière adjointe

PIERRE FORTIER
Maire

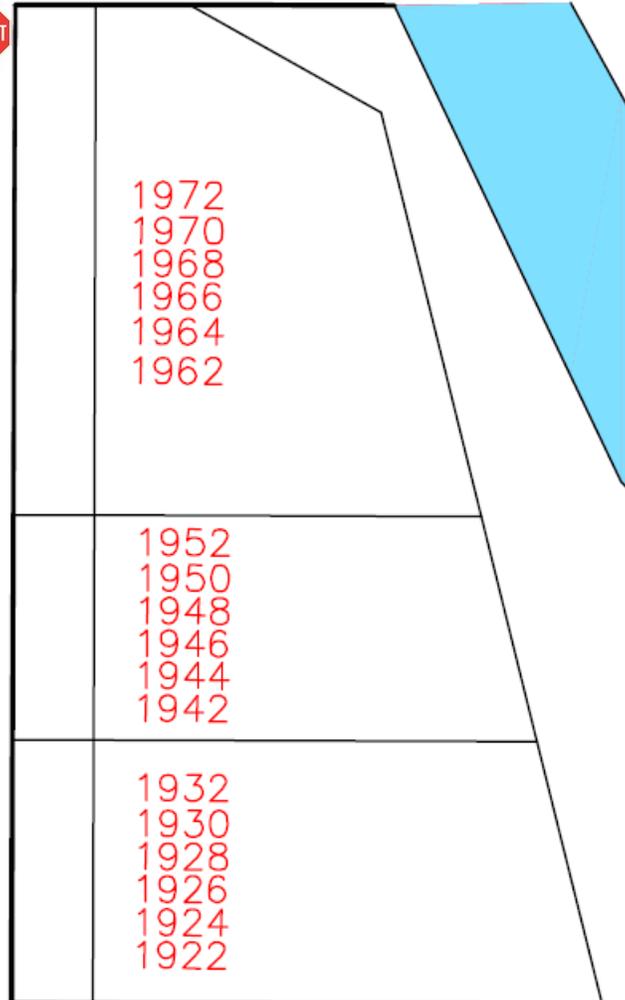
RUE SAINT-JEAN



AVENUE SAINT-ALFRED



AVENUE SIMONEAU



RUE HOUDE



ANNEXE "A" DU RÈGLEMENT 1817



VILLE DE PLESSISVILLE
 1700, rue St-Calixte
 Plessisville (Québec)
 G6L 1R3

SERVICE DE L'URBANISME

PROJET
MODIFICATION SIGNALISATION
 AVENUE SIMONEAU/RUE HOUDE

DESSIN
PLAN DE SIGNALISATION
 AVENUE SIMONEAU/RUE HOUDE

DESSINÉ PAR: **Jérémy William, coordo. à l'urbanisme**

VÉRIFIÉ PAR: **Jérémy William, coordo. à l'urbanisme**

DATE
11 mai 2022

ÉCHELLE **AUCUNE** PROJET NO

DAO FEUILLE **1 de 1**